

Ces exigences de formation s'appliquent à ceux qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les expériences de formation énoncées ci-dessous sont requises ou recommandées, selon le cas.

PROGRESSION VERS LA DISCIPLINE (PD)

Cette première étape vise à présenter aux nouveaux stagiaires le programme ainsi que les politiques, les protocoles, les ressources et les installations de l'établissement, y compris les règles de sécurité du laboratoire ainsi que les questions liées à la vie privée et à la confidentialité. À cette étape, les résidents participent aux activités élémentaires de manipulation des échantillons et de microscopie, et ils doivent montrer leur compréhension de la corrélation clinico-pathologique.

Expériences de formation requises (étape PD) :

1. Expériences de formation clinique

1.1. Observation des activités suivantes et participation à certaines d'entre elles :

- 1.1.1. Dissection macroscopique d'un échantillon
- 1.1.2. Autopsie
- 1.1.3. Consultation peropératoire
- 1.1.4. Travaux de laboratoire
- 1.1.5. Flux de travail en laboratoire pour le traitement des échantillons individuels, de l'enregistrement au compte rendu des résultats dans tous les domaines de la pathologie générale

1.2. Fonctionnement de base d'un microscope

- 1.2.1. Éclairage de Köhler
- 1.2.2. Morphologie de frottis de sang périphérique

1.3. Fonctionnement de base d'un logiciel d'imagerie numérique

2. Autres expériences de formation

2.1. Présentation des services de pathologie

- 2.1.1. Domaines cliniques, y compris l'anatomo-pathologie, la biochimie, la

- pathologie hématologique et la microbiologie
- 2.1.2. Microscope multitéte et salle de conférence
- 2.1.3. Sécurité du laboratoire, y compris le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et l'équipement de protection individuelle (EPI)
- 2.1.4. Système d'information de laboratoire (SIL)
- 2.1.5. Exigences en matière de secret professionnel et de confidentialité
- 2.2. Présentation du programme, de l'hôpital et de l'université
 - 2.2.1. Présentation de La compétence par conception et du portfolio électronique
 - 2.2.2. Présentation des politiques, des procédures et des ressources du bureau des études médicales postdoctorales
 - 2.2.3. Présentation des attentes du programme, notamment les responsabilités pendant une garde, la planification de l'horaire et les séances d'enseignement formel
 - 2.2.4. Présentation des politiques de l'hôpital et du code de conduite de l'établissement
- 2.3. Enseignement formel
 - 2.3.1. Consentement libre et éclairé à l'autopsie
 - 2.3.2. Anatomie et histologie normales
 - 2.3.3. Prélèvement et manipulation d'échantillons
 - 2.3.4. Flux de travail pour le traitement d'un échantillon, du prélèvement au compte rendu
 - 2.3.5. Phases d'une analyse
 - 2.3.6. Résultats de laboratoire normaux
 - 2.3.7. Valeurs critiques

Expériences de formation recommandées (étape PD) :

- 3. Autres expériences de formation
 - 3.1. Présentation de l'association professionnelle provinciale du résident, y compris les droits et obligations contractuels
 - 3.2. Présentation de l'inscription au collège de la province ou du territoire et des exigences de la pratique

Expériences de formation facultatives (étape PD) :

- 4. Expériences de formation clinique
 - 4.1. Réunions multidisciplinaires en oncologie
- 5. Autres expériences de formation
 - 5.1. Enseignement formel
 - 5.1.1. Introduction à l'éthique et à la méthodologie de la recherche
 - 5.2. Club de lecture ou autre type d'enseignement formel des notions d'évaluation

critique

5.3. Séances de planification de carrière pour l'élaboration de plans d'apprentissage

ACQUISITION DES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE (F)

À cette étape, l'accent est mis sur l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour intégrer l'information clinique et les résultats de laboratoire à l'évaluation des processus pathologiques. Cela comprend l'évaluation des patients, la réalisation de certaines interventions cliniques diagnostiques, la dissection macroscopique de prélèvements simples, la sélection d'échantillons aux fins d'analyses complémentaires ainsi que la rédaction de rapports de pathologie pour les cas simples. Au cours de cette étape, les résidents doivent montrer leur connaissance des protocoles d'autopsie médicale et réaliser les tâches techniques élémentaires d'une autopsie.

Expériences de formation requises (étape F) :

1. Expériences de formation clinique

1.1. Pathologie

1.1.1. Observation de l'enregistrement et du prélèvement des échantillons

1.1.2. Pathologie chirurgicale

1.1.2.1. Salle de consultation peropératoire

1.1.2.2. Salle de dissection macroscopique

1.1.2.3. Laboratoire d'histologie et de cytopathologie

1.1.2.4. Salle d'autopsie

1.1.3. Laboratoire de biochimie

1.1.4. Laboratoire de microbiologie

1.1.5. Laboratoire de pathologie hématologique, y compris l'hématologie morphologique et la médecine transfusionnelle

1.1.6. Laboratoire de biologie moléculaire et de cytogénétique

1.1.7. Imagerie et photographie numériques

1.2. Domaines de soins aux patients

1.2.1. Cliniques d'hématologie, y compris la réalisation de ponctions et de biopsies médullaires

1.2.2. Clinique d'endocrinologie ou autre service de médecine interne pertinent à la biochimie

1.2.3. Cliniques d'oncologie

1.2.4. Service de consultation en maladies infectieuses

1.2.5. Réunions de concertation interprofessionnelle ou rencontres lors desquelles il est question de cas cliniques, dans chacun des domaines de soins aux patients mentionnés ci-dessus

1.3. Imagerie médicale de diverses régions du corps et pour divers examens diagnostiques et interventionnels, y compris la présence à des réunions de concertation interprofessionnelle

2. Autres expériences de formation

2.1. Enseignement formel

- 2.1.1. Principes des colorations spéciales, des marqueurs immunologiques et des analyses complémentaires
- 2.1.2. Histologie normale
- 2.1.3. Morphologie de base dans les cultures en boîte de Petri
- 2.1.4. Morphologie normale d'un frottis de sang périphérique
- 2.1.5. Histologie de la moelle osseuse
- 2.1.6. Voies et anomalies de la coagulation
- 2.1.7. Réactions transfusionnelles
- 2.1.8. Principes des instruments d'analyse
- 2.1.9. Évaluation des méthodes de laboratoire
- 2.1.10. Détermination des valeurs de référence
- 2.1.11. Approche en présence de valeurs critiques
- 2.1.12. Règles de sécurité de base en laboratoire
- 2.1.13. Gestion d'un laboratoire
- 2.1.14. Contrôle de la qualité, y compris la résolution de problèmes pré-analytiques, analytiques et post-analytiques en médecine de laboratoire
- 2.1.15. Exigences légales, principes et éthique du consentement libre et éclairé à une autopsie
- 2.1.16. Principes de la recherche
 - 2.1.16.1. Éthique
 - 2.1.16.2. Statistiques
 - 2.1.16.3. Méthodologie

2.2. Participation à un projet d'érudition

2.3. Revue et réflexion relatives à la rétroaction multisources sur le rendement pendant la résidence avec l'aide du directeur de programme ou d'un autre superviseur

Expériences de formation recommandées (étape F) :

3. Expériences de formation clinique

- 3.1. Exécution d'une cytoponction
- 3.2. Observation d'une échographie endobronchique
- 3.3. Observation des activités d'un centre de la Société canadienne du sang, y compris le don, la manipulation et la distribution de sang
- 3.4. Domaines de soins aux patients
 - 3.4.1. Cliniques de dermatologie
 - 3.4.2. Endoscopie digestive
 - 3.4.3. Cliniques de gynécologie et colposcopie

4. Autres expériences de formation

4.1. Enseignement formel

- 4.1.1. Habiletés d'enseignement
 - 4.1.2. Évaluation critique
 - 4.1.3. Annonce d'une mauvaise nouvelle
 - 4.1.4. Secret professionnel et confidentialité
- 4.2. Formation ou cours formels sur la méthodologie de la recherche, l'éthique et la biostatistique

Expériences de formation facultatives (étape F) :

5. Expériences de formation clinique
- 5.1. Présentation des numériseurs de lames et de la pathologie numérique
 - 5.2. Formation sur le prélèvement et la manipulation d'échantillons en vue d'une analyse moléculaire

MAÎTRISE DE LA DISCIPLINE (M)

À cette étape, les résidents mettent à profit les connaissances et les aptitudes acquises aux étapes précédentes pour mener des consultations cliniques et courantes en laboratoire et gérer les analyses diagnostiques et complémentaires pour les cas relevant de l'anatomo-pathologie, de la biochimie médicale, de la microbiologie médicale en milieu communautaire, de la pathologie hématologique et de la médecine transfusionnelle, y compris la production de rapports complets et précis du point de vue diagnostique. Les stagiaires assument plus de responsabilités en lien avec la gestion du laboratoire, notamment en participant à des activités reliées à la gestion des ressources, à la validation des instruments et à l'amélioration et à l'assurance de la qualité. De plus, les stagiaires prennent part à des activités d'enseignement et d'érudition pertinentes à la pathologie générale.

Expériences de formation requises (étape M) :

1. Expériences de formation clinique
- 1.1. Gestion du laboratoire dans l'étendue de la discipline
 - 1.1.1. Sélection des méthodes
 - 1.1.2. Sélection des instruments
 - 1.1.3. Validation
 - 1.1.4. Amélioration de la qualité, y compris le contrôle et l'assurance de la qualité
 - 1.2. Anatomo-pathologie
 - 1.2.1. Salle de consultation peropératoire
 - 1.2.2. Salle de dissection macroscopique
 - 1.2.3. Station d'enregistrement
 - 1.2.4. Laboratoire d'histologie
 - 1.2.5. Laboratoire de cytopathologie
 - 1.2.5.1. Cytopathologie gynécologique
 - 1.2.5.2. Cytopathologie non gynécologique

- 1.2.6. Laboratoire d'immunohistochimie et de colorations spéciales
- 1.2.7. Salle d'autopsie
 - 1.2.7.1. Autopsie médicale
 - 1.2.7.2. Autopsie médico-légale
- 1.2.8. Pathologie pédiatrique, y compris l'examen du placenta et l'autopsie du fœtus
- 1.2.9. Réunion de concertation interprofessionnelle pour la corrélation clinico-pathologique, y compris celles d'un comité de thérapie du cancer
- 1.3. Biochimie médicale
 - 1.3.1. Expériences en laboratoire
 - 1.3.1.1. Biochimie générale
 - 1.3.1.2. Immunologie
 - 1.3.1.3. Sérologie
 - 1.3.1.4. Électrophorèse des protéines sériques et urinaires
 - 1.3.1.5. Toxicologie
 - 1.3.1.6. Microscopie d'urine, de liquides corporels et de liquide céphalorachidien; cristaux articulaires
 - 1.3.2. Examen au point de service
- 1.4. Microbiologie médicale
 - 1.4.1. Travaux de laboratoire
 - 1.4.1.1. Bactériologie
 - 1.4.1.2. Mycologie
 - 1.4.1.3. Parasitologie
 - 1.4.1.4. Virologie, y compris la virologie moléculaire
 - 1.4.2. Séances d'enseignement sur les cultures en boîte de Petri
 - 1.4.3. Participation à des activités de prévention des infections
- 1.5. Pathologie hématologique
 - 1.5.1. Hématologie morphologique : préparation et compte rendu
 - 1.5.1.1. Frottis de sang périphérique
 - 1.5.1.2. Échantillons de ganglions lymphatiques
 - 1.5.1.3. Échantillons de moelle osseuse
 - 1.5.2. Cytométrie de flux
 - 1.5.3. Analyses de laboratoire en médecine transfusionnelle, y compris la détermination du groupe sanguin et le dépistage du sang
 - 1.5.4. Préparation et compte rendu
 - 1.5.4.1. Analyse de coagulation
 - 1.5.4.2. Investigations des hémoglobinopathies, des enzymopathies et des

membranopathies

- 1.6. Participation à l'examen de la scène d'un décès et/ou revue des renseignements obtenus lors d'un tel examen
- 1.7. Pathologie générale dans un centre hospitalier communautaire ou non tertiaire

2. Autres expériences de formation

2.1. Enseignement formel

- 2.1.1. Automatisation en laboratoire
 - 2.1.2. Principes des technologies informatiques
 - 2.1.3. Principes du contrôle de la qualité et programmes connexes
 - 2.1.4. Exigences liées aux maladies à déclaration obligatoire
 - 2.1.5. Gestion des risques biologiques
 - 2.1.6. Cytopathologie
 - 2.1.7. Corrélation cytohistologique
 - 2.1.8. Pathologie judiciaire
 - 2.1.8.1. Rapport d'autopsie
 - 2.1.8.2. Principes de l'examen de la scène d'un décès
 - 2.1.8.3. Lois et règlements pertinents
 - 2.1.9. Pathologie moléculaire
 - 2.1.10. Biochimie
 - 2.1.10.1. Méthodes
 - 2.1.10.2. Instruments
 - 2.1.10.3. Sérologie
 - 2.1.10.4. Électrophorèse
 - 2.1.10.5. Toxicologie
 - 2.1.11. Microbiologie, y compris :
 - 2.1.11.1. Automatisation et amélioration de la qualité
 - 2.1.11.2. Bactériologie, y compris le confinement de niveau 3 et les précautions particulières
 - 2.1.11.3. Mycologie
 - 2.1.11.4. Virologie, y compris le confinement de niveau 4 et les précautions particulières
 - 2.1.11.5. Parasitologie
 - 2.1.11.6. Prions
 - 2.1.12. Imagerie médicale pertinente à la pathologie générale
 - 2.1.13. Application et limites des analyses génétiques courantes et de leurs résultats
- 2.2. Enseignement
- 2.2.1. Personnel de laboratoire, autres collègues juniors et professionnels de la santé

- 2.2.2. Exposés formels lors de séances d'enseignement du service ou de réunions multidisciplinaires
- 2.3. Présentation d'un projet de recherche lors d'une journée de la recherche du département
- 2.4. Revue de la rétroaction multisources sur le rendement pendant la résidence effectuée avec l'aide du directeur de programme ou d'un autre superviseur

Expériences de formation recommandées (étape M) :

- 3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Dissection macroscopique en neuropathologie
 - 3.2. Clinique de cytoponction
 - 3.3. Laboratoire de toxicologie médico-légale
 - 3.4. Réunions de concertation sur les maladies infectieuses
 - 3.5. Analyses par un laboratoire de santé publique
 - 3.6. Clinique d'analyse de moelle osseuse
 - 3.7. Clinique de thrombose
 - 3.8. Laboratoire d'histocompatibilité
 - 3.9. Laboratoire de médecine transfusionnelle pour la recherche d'anticorps
 - 3.10. Observation des activités de collecte et de production de la Société canadienne du sang
 - 3.11. Réunions sur la morbidité et la mortalité
- 4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Participation à l'inspection de laboratoires et/ou à l'agrément de laboratoires provinciaux, territoriaux ou nationaux
 - 4.2. Exercices de simulation sur la planification en cas de catastrophe ou de pandémie
 - 4.3. Participation à des réunions et conférences nationales ou internationales pertinentes à la pathologie générale

Expériences de formation facultatives (étape M) :

- 5. Expériences de formation clinique
 - 5.1. Neuropathologie
 - 5.2. Pathologie pédiatrique
 - 5.3. Laboratoire de microscopie électronique
 - 5.4. Présence au tribunal pour l'observation d'un témoignage en pathologie judiciaire
 - 5.5. Observation d'un embaumement dans un salon funéraire
 - 5.6. Analyses de biochimie et microbiologie environnementales
 - 5.7. Laboratoire de dépistage et de génétique médicale des nouveau-nés
 - 5.8. Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg
 - 5.9. Observation des activités du directeur de santé publique, y compris l'investigation des écloisons de maladies
 - 5.10. Clinique d'aphérèse
 - 5.11. Clinique de thérapie cellulaire

5.12. Clinique des troubles plaquettaires ou hémorragiques

6. Autres expériences de formation

- 6.1. Formation ou cours formels sur les habiletés de leadership, comme ceux offerts par l'Institut de leadership des médecins

TRANSITION VERS LA PRATIQUE (TP)

À cette étape, l'accent est mis sur la consolidation des compétences requises pour diriger les activités quotidiennes du laboratoire et gérer de façon autonome une charge de travail complète dans l'étendue de la pratique de la pathologie. Les résidents doivent également élaborer un plan de perfectionnement professionnel, en plus de promouvoir et de mettre en place des pratiques d'assurance de la qualité.

Expériences de formation requises (étape TP) :

1. Expériences de formation clinique

- 1.1. Pathologie générale dans tous les domaines de laboratoire, y compris :
- 1.1.1. Charge de travail complète de production de rapports
 - 1.1.2. Direction de séances d'enseignement sur la dissection macroscopique
 - 1.1.3. Direction de réunions multidisciplinaires
 - 1.1.4. Garde dans le service de pathologie

2. Autres expériences de formation

- 2.1. Participation aux réunions ou comités sur le fonctionnement
- 2.2. Leadership en matière d'assurance de la qualité des activités du laboratoire
- 2.3. Supervision et formation formelle de résidents juniors et d'autres étudiants en médecine
- 2.4. Activités de perfectionnement professionnel, y compris l'établissement d'une relation avec un mentor
- 2.5. Enseignement formel
 - 2.5.1. Compétences en négociation
 - 2.5.1.1. Contrats
 - 2.5.1.2. Charge de travail
 - 2.5.2. Exigences relatives à la délivrance de permis
 - 2.5.3. Responsabilité médicale et fautes professionnelles
- 2.6. Planification du développement professionnel
- 2.7. Revue de la rétroaction multisources sur le rendement pendant la résidence effectuée avec l'aide du directeur de programme ou d'un autre superviseur

Expériences de formation recommandées (étape TP) :

3. Expériences de formation clinique

- 3.1. Domaine(s) d'intérêt pour la préparation à la pratique et/ou la formation post-résidence

4. Autres expériences de formation

- 4.1. Formation ou cours formels sur les habiletés de leadership, comme ceux offerts par l'Institut de leadership des médecins
- 4.2. Simulations d'entrevue
- 4.3. Enseignement formel sur la gestion de la pratique, y compris :
 - 4.3.1. Finances personnelles et aspects financiers de sa pratique
 - 4.3.2. Incorporation
 - 4.3.3. Aspects légaux de la pratique

EXIGENCES DE CERTIFICATION

Tous les critères suivants sont nécessaires à l'obtention du certificat du Collège royal en pathologie générale :

- 1. Réussite de l'examen de pathologie générale du Collège royal;
- 2. Réussite de tous les éléments du portfolio en pathologie générale.

REMARQUE

Le portfolio en pathologie générale fait référence à la liste d'activités professionnelles fiables prévues pour les quatre étapes du continuum de la compétence de la résidence, ainsi qu'aux normes nationales connexes relatives à l'évaluation et à l'acquisition des compétences.

DURÉE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION

Pendant la formation, la progression se traduit par la démonstration de la compétence et l'avancement d'une étape à l'autre du continuum de la compétence. Le programme de résidence en pathologie générale se déroule sur cinq ans. Aucune période de formation obligatoire n'est prévue pour les différentes étapes. Plusieurs facteurs peuvent en influencer la durée, notamment la progression du résident d'une étape à l'autre du continuum, la disponibilité des ressources d'enseignement et d'apprentissage, ou les différences dans la mise en œuvre du programme. La durée de la formation à chaque étape est donc laissée à la discrétion de la faculté de médecine, du comité de compétence et du directeur de programme.

Indications pour les programmes

Pour les besoins de la planification des expériences d'apprentissage et des horaires, le Comité de spécialité en pathologie générale du Collège royal a proposé le parcours de formation suivant :

Progression vers la discipline : de 1 à 3 mois

Acquisition des fondements de la discipline : de 10 à 12 mois

Maîtrise de la discipline : de 36 à 42 mois

Transition vers la pratique : de 6 à 9 mois

Indications à l'intention des bureaux des études médicales postdoctorales

Les étapes du continuum de la compétence en pathologie générale ne dépassent généralement pas les périodes indiquées ci-dessous.

Progression vers la discipline : 3 mois

Acquisition des fondements de la discipline : 12 mois

Maîtrise de la discipline : 42 mois

Transition vers la pratique : 9 mois

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en pathologie générale d'ici le 31 décembre 2020.

Rédigé – Comité de spécialité en pathologie générale – octobre 2018

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – novembre 2018